

**DELEGATION DE SIGNATURE FINANCIERE
n°DS 25-10F**

Le directeur de l'Ecole de Droit de Toulouse,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 713-1 et L 713-9 ;

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2024 portant création de l'Ecole de Droit de Toulouse,

ARRETE

Article 1^{er}

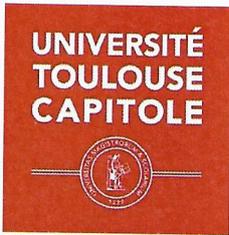
Délégation de signature est donnée à **Madame Hélène CITERICI**, Secrétaire Générale de l'Ecole de Droit de Toulouse, à effet de signer, pour le **Service Opérationnel (SO) 911001 et le Service Opérationnel (SO) 911101** les actes suivants :

1.1 : En dépenses dans la limite des crédits ouverts et disponibles :

- Les engagements de dépenses dont le montant est inférieur à 2 500€ HT à l'exception des dépenses en matière de déplacements professionnels ;
- Les engagements de dépenses en matière de déplacements professionnels, hormis ceux le/la concernant, sans limitation de montant ;
- Les états de frais engagés par les missionnaires hormis ceux la concernant ;
- Les certifications de service fait sans limitation de montant.

1.2 : Les ordres de mission temporaires hormis ceux la concernant.

1.3. Délégation est également donnée à **Madame Hélène CITERICI**, **aux fins de validation dans les applications informatiques financières** de l'Université Toulouse Capitole correspondantes, des actes mentionnés aux 1.1 et 1.2 ci-dessus.



Article 2

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement et de sa transmission au recteur de région académique.

Elle sera transmise à l'agent comptable.

La délégation de signature en date du 18 septembre 2024 consentie par Monsieur le Président de l'Université Toulouse Capitole à Monsieur POUMAREDE, Madame CITERICI et Monsieur ANDRIANTSIMBAZOVINA est abrogée.

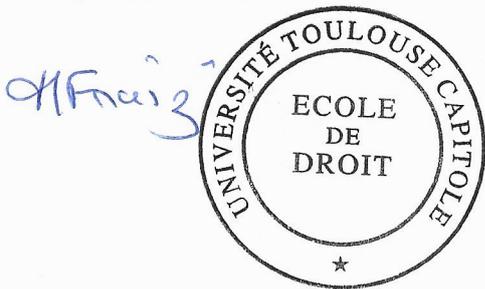
Fait à Toulouse, le 28 mars 2025

La délégataire

Mme Hélène CITERICI

Vu et pris connaissance le

28/3/25



Matthieu POUMAREDE
Directeur

